

Masques de procédure : « recycler » ou jeter au bon endroit ?

Depuis l'annonce par le gouvernement que les élèves doivent porter un masque jetable à l'école, la question de la disposition de ces masques est devenue un sujet d'intérêt. D'autant plus qu'on en retrouve de plus en plus par terre, dans les stationnements. Comment éviter que ces masques se retrouvent en nature? Comment en disposer adéquatement?

En premier lieu, il est important de savoir que **ces masques ne doivent jamais être mis avec les matières recyclables ni abandonnés dans la rue ou en nature**. Étant des matières « contaminées », la disposition de ces équipements de protection individuelle doit être conforme aux règles émises par la Santé publique afin d'éviter tout risque de contamination. Actuellement, Recyc-Québec préconise de disposer de ces matériaux avec les déchets dans des contenants fermés.

Les options de « recyclage »

RECYC-QUÉBEC a publié le 16 décembre dernier un document intitulé « [Entreprises offrant des services de récupération de masques et d'équipements de protection individuelle](#) ».

Malheureusement, comme le démontre [la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata](#), on se rend compte qu'actuellement, **il n'y a aucune entreprise en mesure de recycler les masques de procédure au Québec**. Et même lorsque c'est tenté, les frais facturés par les entreprises pour participer à leur programme sont très élevés et peuvent facilement dépasser les 13 000 \$ par tonne. Si on compare, une tonne de déchets enfouis à Rimouski coûte à peine 130 \$ par tonne.

Bien qu'aucune étude scientifique n'ait encore été faite, on peut aussi émettre un **doute sur le gain environnemental de ce "recyclage" des masques par rapport à l'enfouissement au niveau local**. Il faut en effet transporter les masques sur de très grandes distances (émission de gaz à effet de serre) et la valorisation énergétique (incinération) entraîne des émissions polluantes. La traçabilité des matières est aussi un défi pour s'assurer que tout soit fait conformément aux normes en vigueur.

En résumé, avec l'état actuel de la situation, le plus important est que votre masque jetable ne finisse pas dans la rue, puis dans nos cours d'eau! Autant que possible, on privilégie les masques réutilisables et lorsque ce n'est pas possible, on dispose de notre masque dans le bac à déchets!

Pour plus d'information sur les matières acceptées lors des différentes collectes, consultez **Infobac.ca** ou composez le **418 725-2222**.